

# Mise à jour de la politique de bagages



## Le 2 octobre entrera en vigueur notre nouvelle politique de bagages.

Selon les conditions de notre nouveau tarif Eco Budget (actuellement nommé Eco), des frais seront exigés pour l'enregistrement d'un premier bagage, pour les réservations faites à compter du 2 octobre 2018 et pour les départs à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Une stratégie de double prix s'appliquera à la première pièce de bagages enregistrés. Elle permettra d'économiser sur les frais de bagages en les payant à l'avance plutôt qu'à l'aéroport, et ce, pour tous les départs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Le paiement à l'avance des frais de bagages pourra être effectué sur [airtransat.com](http://airtransat.com).

## Le tableau ci-dessous indique les conditions de bagages pour les vols.

	Vols seulement		
	1 <sup>er</sup> bagage	2 <sup>e</sup> bagage	Bagage additionnel <sup>2</sup>
<b>Europe - Canada</b>			
<b>Eco Budget</b>	23 kg · 45€ / 60€ <sup>1</sup>	23 kg · 80€	23 kg · 160€
<b>Eco Standard</b>	23 kg · inclus	23 kg · 80€	23 kg · 160€
<b>Eco Flex</b>	23 kg · inclus	23 kg · inclus	23 kg · 160€

<sup>1</sup>Frais de bagages de 45€ à l'avance et de 60€ à l'aéroport.

<sup>2</sup>Sous réserve de disponibilité de l'espace, à moins d'inclusion dans le tarif.